

SEANCE DU 29 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize et le vingt neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUERIN, Maire.

Présents Mr Guérin, Mr Deraine, Mr Bourdel, Mr Lebas, Mr Hodierne, Mr Prioult, Mr Dolley, Mme Fras, Mme Lastelle, Mme Huyghe-Boulet, Mme Bouglé

Absents : Mme Chazel, Mme Tanqueray

Absents excusés : M. Mosqueron, Mme Bisson

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. Arnaud Dolley

En préambule à la réunion, M. Le Maire demande une modification de l'ordre du jour afin de pouvoir y ajouter un point relatif à la présentation d'une circulaire prise pour soutenir l'investissement public local

→ Accepté à l'unanimité

Mr Guérin relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal. Le conseil municipal approuve le compte rendu.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre.

1 Présentation de la Circulaire n° 5835 / SG du 15 janvier 2015

Cette circulaire prévoit que 800 millions d'euros soient débloqués pour soutenir l'investissement des collectivités publiques et leurs groupements. Ces 800 millions d'euros sont répartis en 2 enveloppes :

- 500 M€ sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et les intercommunalités
- 300 M€ sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres

→ La commune va prendre connaissance de cette circulaire plus en détail afin d'étudier les potentialités de financement offertes par cette circulaire

2 la motivation de la modification du PLU

Le fait d'ouvrir une zone 2AU à l'urbanisation (en la transformant en zone 1AU) nécessite de motiver la modification

→ Une délibération va être prise dans ce sens en expliquant que cette ouverture à l'urbanisation s'accompagne de « mouvements inverses » : annulation et/ou réduction des possibilités de construire sur certaines zones (ex. salle des fêtes)

+ Echanges sur le reste du contenu de la modification. Sont notamment évoqués : les emplacements réservés, la question du château et de ses abords...

3 Compteurs EDF Linky

EDF mène actuellement une campagne de remplacement de ses anciens compteurs par des compteurs connectés. EDF a sollicité la collectivité pour faire la promotion de cette campagne de remplacement (économie d'énergie, relevés automatiques...)

Toutefois, un certain nombre de voix s'élèvent contre ses nouveaux compteurs (dangers sanitaires liés aux ondes, atteinte aux libertés...)

➔ La commune ne fera pas la promotion de ces compteurs à la place d'EDF et décide la mise en place d'une commission pour approfondir la question (Marie, Laurence et Marc composeront la commission).

4 Point sur l'évolution des DCD et les communes nouvelles

M. le Maire fait un point sur notre dans le redécoupage actuel des communautés de communes. Notre délibération a été transmise à un certain nombre d'élus siégeant à la CDCI afin que notre cas puisse être traité lors de la réunion du mois de mars.

Par ailleurs, la CDC Cœur de Nacre va délibérer prochainement (le 8 mars) dans le sens d'une acceptation de notre démarche et sur sa volonté de nous accueillir. La CDC d'Orival doit aussi se prononcer sur notre départ et celui de Thaon.

L'ensemble de tous ces documents sera transmis en Préfecture avant la prochaine CDCI

M. le Maire rend compte au Conseil d'une réunion récente des maires du Canton lors de laquelle la procédure de création des communes nouvelles a été présentée par la Directrice de l'UAMC (Union Amicale des Maires du Calvados).

➔ La commune ne souhaite pas s'engager dans ce genre de démarche pour le moment.